



# DU L'enfant adopté

## Objectifs

Cette formation vise à permettre de mieux comprendre la connaissance des enfants adoptés et des familles adoptives, grâce des approches médicales, psychologiques, anthropologiques, sociales, philosophiques.

Ici, est fait le souhait d'enseigner une approche multidisciplinaire comprenant des cours théoriques réalisés par des médecins, psychologues, philosophes et présidents d'ONG.

Lors des enseignements seront exposés des témoignages de différents intervenants de l'adoption : adoptés, adoptants, personnels des services sociaux, des Organismes Agréés pour l'Adoption ainsi que des moments laissés disponibles pour des débats.

## Organisation pédagogique

Le volume horaire de ce diplôme est de 56 heures (4 x 2j) soit 8 jours d'enseignements répartis sur 4 mois.

Nombre d'inscrits limité à 30 personnes.

## Contrôle de connaissances

La formation est sanctionnée par un Diplôme Universitaire habilité par l'université de Bourgogne.

### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Le contrôle des connaissances est sanctionné par :

- Un questionnaire en fin de chaque session,
- Un mémoire avec présentation orale d'1/4h.

Contenus

- **Session 1** : L'enfant adopté dans la société (14h)
- **Session 2** : La psychologie de l'enfant adopté : attachement – adolescence... (14h)
- **Session 3** : L'adoption vue par les adoptés (14h)
- **Session 4** : La santé de l'enfant adopté (14h)

Publics et prérequis

- **Professionnels de l'enfance** :
  - Médecins,
  - Enseignants,
  - Juristes (magistrats, avocats),
  - Psychologues.
- **Professionnels de l'adoption** :
  - Psychologues et travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance,
  - Responsables d'Organisme Agréé à l'Adoption,
  - Responsables d'association d'adoptés,
  - Responsables d'association de parents adoptifs,
  - etc.

**Une lettre de motivation est requise pour l'entrée en formation, avec nécessité d'avoir un projet professionnel ou associatif dans le cadre de l'adoption.**

Les intervenants

- Pr F. HUET
- Dr J-V. DE MONLÉON

#### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

